

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 FEVRIER A 19H00

---

La séance commence à 19h00.

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Luc HURBAIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

---

**Assistaient à la réunion** : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoit RICHARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Sandra FRADON, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Henri SERRE, Marc HENRIET, Jacques LEJEMBLE, Fabien BARANGER.

**Etaient excusés** : Dominique MASSOUBRE qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Patricia VILCHES PARDO qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Catherine MENARD qui avait donné pouvoir à Valérie CHOPIN, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à François BUFFETEAU, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Perrine FISCHER qui avait donné pouvoir à Benoît RICHARD, Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Dorian CHAUVET qui avait donné pouvoir à Luc HURBAIN, Philippe ALLELY qui avait donné pouvoir Marc HENRIET.

**Etaient absents** : Geoffroy RAIMOND, Albane AUBRAY.

**Désignation du secrétaire de séance** : Luc HURBAIN.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 29 Janvier 2024.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Renouvellement ligne de trésorerie Ville
- Tarif borne aire de camping-car
- Acquisition parcelle rue Moulin Borgnon
- Validation projet sécurisation réseau AEP Ville de La Châtre (Syndicat de la Couarde)
- Commission des Marchés et appels d'offres
- Subvention Toitures, Façades, Vitrines
- Subvention aux associations
- Attribution de subventions municipales pour acquisition VAE
- Questions diverses

## I – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE VILLE

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest au 1<sup>er</sup> Avril 2024 sur le budget de la Ville aux conditions suivantes :

### VILLE

300 000 €

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois

Marge : + 0,60 sur une base de 365 jours

Taux indicatif client :  $3,884 + 0,60 = 4,484$

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Frais de dossier :  $0,10\% = 300\text{ €}$

Frais d'engagement :  $0,10\% = 300\text{ €}$

Il rappelle les éléments suivants :

- à titre indicatif l'Euribor 3 mois était de  $2,483 + 0,60 = 3,083$  au 1<sup>er</sup> Février 2023
- les deux lignes de trésorerie (eau 150 000 € et Ville 650 000 €) renouvelées en 2023 n'ont pas été utilisées.
- Compte tenu du placement de la somme de 2 500 000 € du produit du legs en décembre 2023 pour un an, et des travaux à venir sur la Maison Rouge et l'Hôtel du Chevalier d'Ars en 2024, il est proposé le renouvellement de la ligne de trésorerie de la Ville à hauteur de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € de la Ville et dont les caractéristiques sont susvisées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer seul la convention de ligne de trésorerie.

## II – CREATION DE TARIFS POUR UTILISATION (EAU/ELECTRICITE) DE LA BORNE AIRE DE CAMPING-CAR – PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, la Ville avait installé une borne pour l'accueil des camping-cars sur la place du Champ de Foire. Son accès était gratuit. Mais face aux excès de consommations en eau et en électricité, la municipalité souhaite instaurer un service pour les utilisateurs, 4 € pour deux heures d'électricité et 2 € pour 10 minutes d'eau.

Le Maire explique que l'idée n'est pas de gagner de l'argent mais d'avoir un turn-over sur le site. Certains confondent aires de camping-cars avec camping de longue durée. Par ailleurs, il a été remarqué que quelques-uns venaient remplir les bidons d'eau l'été pour arroser les plantes. Or c'est la collectivité qui paie l'eau et l'électricité.

Marc HENRIET, en accord avec cette proposition, estime que les tarifs proposés ne seront pas dissuasifs pour les utilisateurs.

Les élus valident l'installation d'un boîtier de paiement pour l'accès à l'eau et à l'électricité et les tarifs proposés.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à la création de deux tarifs au titre de l'année 2024 :

EAU : 10 Minutes : 2.00 €

ELECTRICITE : 2 Heures : 4.00 €

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint au Maire à signer le contrat avec la société URBAFLUX pour l'installation du terminal de paiement.

### III – ACQUISITION D'UNE PARCELLE IMPASSE DU MOULIN BORGNON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 16m<sup>2</sup> qui correspond à deux places de stationnement sur l'actuel parking de l'ancienne Auberge de jeunesse.

Ces deux places font en effet partie intégrante de la propriété située au fond de la rue avec le garage attenant parcelle n° AN 145.

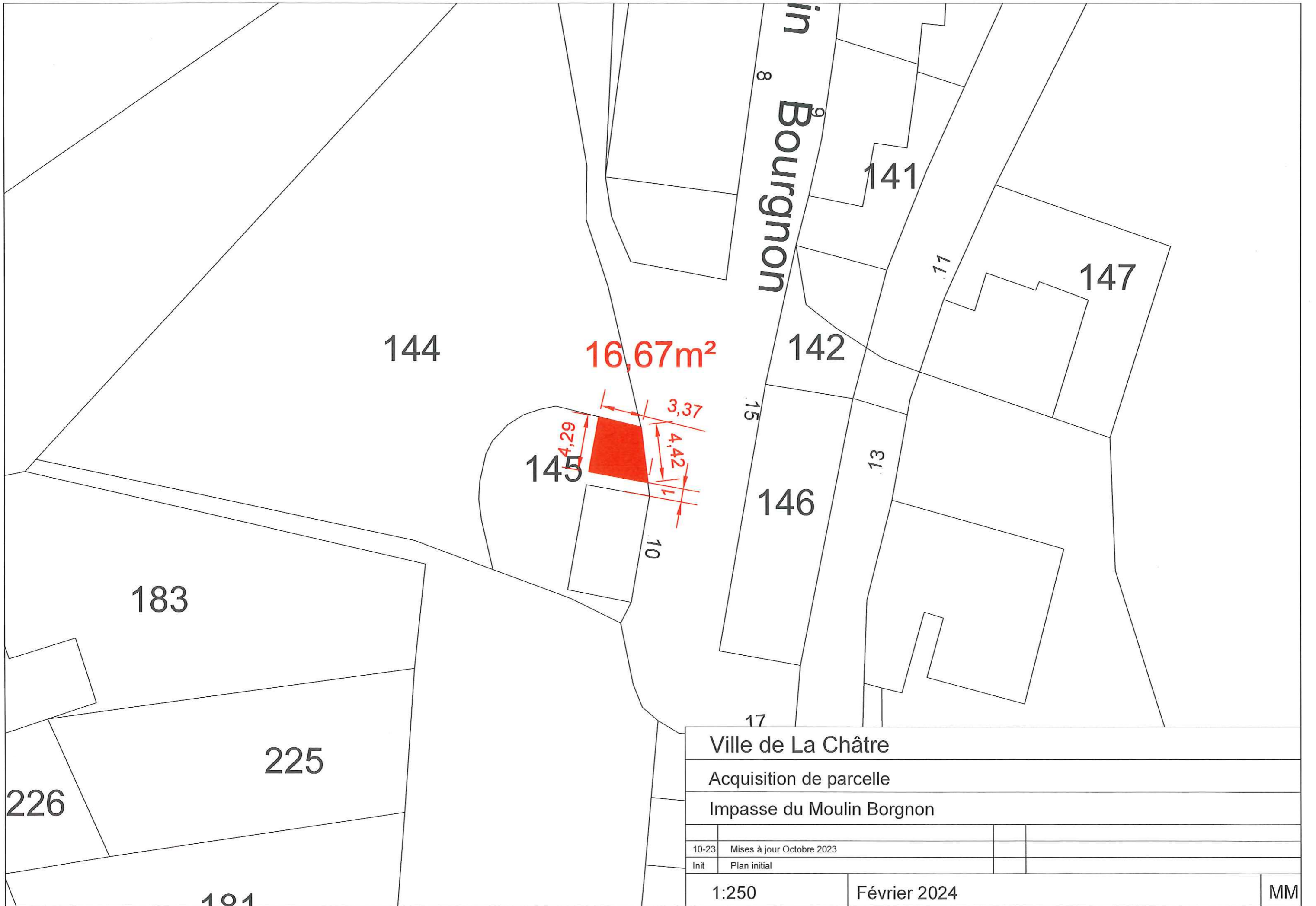
Cette acquisition se ferait pour la somme de 1 000 € net vendeur au propriétaire de la parcelle AN 145.

Marc HENRIET estime le prix du m<sup>2</sup> 60 € assez cher si on divise la somme par 16 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique que le prix d'une place de stationnement est bien plus élevé à la réalisation mais dans ce rachat, la Ville récupère avec ses 2 places en tout 6/7 places de stationnement pour l'annexe de l'Auberge.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour acquérir la partie de parcelle AN 145 (environ 16m<sup>2</sup>), au prix de 1 000 € net vendeur au propriétaire, selon le plan annexé.
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint au Maire à signer l'acte d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition,
- **CHARGE** l'étude notariale de la rédaction de l'acte.
- **INDIQUE** que les frais de levée d'hypothèque, de géomètre et des notaires seront pris en charge par la Ville.



#### **IV – VALIDATION PROJET SECURISATION AEP VILLE DE LA CHATRE (SYNDICAT DE LA COUARDE)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable, porté par le Syndicat Intercommunal des eaux de la Couarde et par le Syndicat des eaux de l'Igneraie.

Patrick JUDALET souligne que de nombreux travaux sont ainsi prévus à l'avenir : deux forages supplémentaires à Thevet Saint Julien et Vicq-Exempt, travaux d'interconnexion pour réalimenter les châteaux d'eau à partir des nouveaux pompages.

Il indique que le coût du chantier devrait s'élever à 12,4M€, subventionné à hauteur de 6,4M€ par le Département et l'Agence de l'eau. Le reste à charge sera réparti entre les différentes communes du territoire selon le nombre d'abonnés. Le plan de financement prévoit notamment que La Châtre, qui n'est pas éligible à la subvention du Département au contraire des autres communes rurales comme Neuvy-Saint-Sépulchre et Saint-Août, participe à hauteur de 1,576M€.

François BUFFETEAU assure que c'est un investissement financier important mais ensuite la sécurité de l'approvisionnement en eau est assurée pour cinquante ans. Il faut donc relativiser la somme à investir sur la durée.

Patrick JUDALET complète que le problème de l'accès à l'eau est de plus en plus préoccupant. Il y a deux ou trois ans, certaines communes du Sud du territoire avaient manqué d'eau potable durant l'été. A La Châtre, pour l'instant pas de problème de quantité mais de qualité. L'eau est très calcaire et montre une forte teneur en nitrates. Je pense que cet effort est nécessaire. Si les communes arrêtent de soutenir le projet, il faudra trouver une alternative. Or il n'y a pas vraiment de solution de repli. On ne peut pourtant pas prendre le risque d'avoir un accident qui empêcherait de distribuer de l'eau à nos concitoyens.

Marc HENRIET émet en revanche quelques réserves sur le plan de financement. Il regrette que le schéma proposé capable de mutualiser les coûts mais pas les recettes. La répartition ne devrait pas seulement se faire en fonction du nombre d'abonnés. Elle devrait aussi répartir le montant des subventions. Avec le plan de financement actuel des syndicats de la Couarde et de l'Igneraie, le coût total de l'opération représente un prix de 528 € par abonné à La Châtre contre 335 € pour ceux des communes rurales. Il trouve qu'il y a un manque d'équité.

Patrick JUDALET comprend la position exprimée par Marc Henriet, mais indique difficile de faire supporter des dépenses de la Ville par les autres syndicats ou communes. Par contre il va prendre rendez-vous avec le Préfet pour solliciter un accompagnement financier supplémentaire pour la Ville permettant d'être aidée à la même hauteur que les autres structures.

#### **Sécurisation de la distribution de l'eau potable – Confirmation engagement de la Ville dans l'opération du secteur Sud-Est Indre**

Monsieur le Maire indique que ce projet est porté par les Syndicats Intercommunaux des Eaux de la Couarde, et du Syndicat des Eaux de l'Igneraie concernant six collectivités. Il en rappelle l'historique.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour la Ville ne peut bénéficier que de la subvention de l'Agence de l'Eau pour 30%. Dans un souci d'équité de traitement de tous les abonnés du territoire, il va saisir le Préfet pour obtenir une aide financière complémentaire de l'Etat compte tenu de la nature du projet qui est la sécurisation de l'alimentation en eau potable des habitants de tout le secteur du Sud-Est de l'Indre.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet en 2022 d'une présentation au Conseil Municipal par Michel Pirot, Président du Syndicat de la Couarde

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie dans sa séance du 19 Février 2024,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** le plan de financement ci-joint qui permettra de déposer le dossier auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour obtenir les subventions espérées.
- **DONNE** son accord à la participation financière de la Ville de La Châtre au projet.
- **CONFIRME** la nécessité d'obtenir un financement équitable pour tous les abonnés du territoire sur les travaux de sécurisation à venir.

**SECTEUR SYNDICAT DES EAUX DE L'IGNERAIE**

Collectivités / Syndicats	Nombre d'abonnés (à confirmer)	Prix à payer sans subvention (€ HT)	% de la subvention	Prix par abonné après subvention	Coût investissement (€ HT) (à confirmer)	Subventions attribuées
LA CHATRE	2 985	1 186 483	33%	266 €	794 944 €	Agence de l'eau
NEUVY SAINT SEPULCRE	1 035	411 394	58%	167 €	172 785 €	Agence de l'eau + Département
SAINT AOUT	520	206 691	58%	167 €	86 810 €	Agence de l'eau + Département
SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE	7 253	2 882 935	58%	167 €	1 210 833 €	Agence de l'eau + Département
SYNDICAT DES EAUX DE L'IGNERAIE	2 124	844 251	58%	167 €	354 586 €	Agence de l'eau + Département
SIVOM SAINTE SEVERE	2 285	908 246	58%	167 €	381 463 €	Agence de l'eau + Département
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>16 202</b>	<b>6 440 000</b>			<b>3 001 421 €</b>	

**SECTEUR SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE**

Collectivités / Syndicats	Nombre d'abonnés (à confirmer)	Prix à payer sans subvention (€ HT)	% de la subvention	Prix par abonné après subvention	Coût investissement (€ HT) (à confirmer)	Subventions attribuées
LA CHATRE	2985	1 116 473	30%	262 €	781 531 €	Agence de l'eau
NEUVY SAINT SEPULCRE	1035	387 119	55%	168 €	174 203 €	Agence de l'eau + Département
SAINT AOUT	520	194 495	55%	168 €	87 523 €	Agence de l'eau + Département
SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE	7253	2 712 824	55%	168 €	1 220 771 €	Agence de l'eau + Département
SYNDICAT DES EAUX DE L'IGNERAIE	2124	794 435	55%	168 €	357 496 €	Agence de l'eau + Département
SIVOM SAINTE SEVERE	2285	854 654	55%	168 €	384 594 €	Agence de l'eau + Département
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>16 202</b>	<b>6 060 000</b>			<b>3 006 118 €</b>	

		Prix total par abonné après subvention	Montant total par collectivité
LA CHATRE	2985	528 €	1 576 475 €
NEUVY SAINT SEPULCHRE	1035	335 €	346 989 €
SAINT AOUT	520	335 €	174 333 €
SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE	7253	335 €	2 431 604 €
SYNDICAT DES EAUX DE L'IGNERAIE	2124	335 €	712 081 €
SIVOM SAINTE SEVERE	2285	335 €	766 057 €
	<b>16 202</b>		<b>6 007 539 €</b>

Taux de financement global de l'opération : 52%



## V – COMMISSION DES MARCHES ET APPELS D’OFFRES

### COMMISSION DES MARCHES ET APPELS D’OFFRES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SUIVI DE L’OPAH-RU

La Commission des Marchés et appels d’offres s’est tenue le 20 février 2024.

Luc HURBAIN détaille le dossier concernant le marché de suivi de l’OPAH-RU :

Suite à la mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de Rénovation Urbaine, d’OPAH-RU, il est nécessaire de contracter avec un prestataire pour en assurer l’animation et le suivi.

Une consultation a été lancée à cette fin le 28 novembre 2023 avec réponse pour le 8 janvier 2024.

A l’ouverture des offres, seul un candidat nous a déposé un pli incluant une offre de base et deux variantes : Soliha.

Suite à l’analyse, des précisions ont été demandées au candidat le 5 février et les réponses ont été reçues le 14 février 2024.

Les offres sont conformes au cahier des charges. Le rapport d’analyse des offres est détaillé à la commission.

La commission a retenu la variante n°1 de Soliha pour un montant de 198 470€TTC en précisant que les études sur des bâtiments spécifiques pour Résorption de l’Habitat Insalubre et Traitement de l’Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restructuration Immobilière (RHI/THIRORI) donneront lieu à des émissions de bons de commandes spécifiques, dans le cadre du marché.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** l’avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d’Offres dans sa séance du 20 février 2024,

**après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**- AUTORISE** le Maire à signer le marché à venir.

## VI – SUBVENTIONS TOITURES, FAÇADES ET VITRINES

### Subvention municipale pour la rénovation de toiture

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de toiture s'est réunie le 21 février 2024.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur un dossier, pour un montant total de subvention de 4 573,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le dossier retenu par la Commission de travail,

➤ 2023-T07 SCI APBNM – 184 rue Nationale 4 573,00 €

- **AUTORISE** le versement de cette subvention sur cette opération.

## VII- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

### Subvention « Trophée Ville de La Chatre » en 2024 organisé par l'Association Sportive du Golf des Dryades

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par l'association sportive du Golf des Dryades afin qu'une compétition « Trophée Ville de La Châtre » soit organisée au Golf Club des Dryades à Pouligny-Notre-Dame en août 2024.

La compétition se déroulera un dimanche vers la mi-août 2024 et à la fin de celle-ci, il est organisé une remise de prix aux meilleurs joueurs du Trophée. Les lots seront achetés chez les commerçants locaux.

Il rappelle que la Ville a accompagné ce trophée en 2023, 2022 et 2021.

La contrepartie de ce « Trophée Ville de la Châtre » consistera à une subvention de la Ville à hauteur de 300 €

Marc HENRIET s'interroge pour savoir si ce trophée associera des jeunes.

Monsieur le Maire lui indique qu'il ne sera pas possible d'associer des jeunes à cette compétition adultes, par contre il souligne que l'Association du Golf des Dryades participe à toutes nos actions dans le domaine sportif (Tour de l'Indre des Sports, Animations Jeux Olympiques...).

François BUFFETEAU indique que la nouvelle équipe du Golf à la volonté de bien relancer cette activité.

Marc HENRIET souligne que les 84 chambres des Dryades participent à l'attractivité de la Ville.

Monsieur le Maire le rejoint complètement.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** à l'octroi de la subvention de 300 € à l'association du Golf club des Dryades pour l'organisation du trophée « Ville de la Châtre » qui aura lieu un dimanche vers le 20 Aout 2024.

- **INDIQUE** que cette somme sera prise sur la provision de l'article 65748 subventions aux associations.

**VIII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR ACQUISITION  
D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

Benoît RICHARD présente la demande pour attribution de la subvention municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique :

**Monsieur Pierre PENNEROUX** :

Montant du VAE : 1699,99 €

Montant attribué : 150,00 €

Il indique que l'enveloppe attribuée pour 2024 est de 3 750,00 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Sécurité dans sa séance du 13 février 2024,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** à l'octroi d'une subvention de 150 € pour la personne susvisée ci-dessus.

- **INDIQUE** que ces sommes seront prises à l'article 65748, « aide pour achat de 25 vélos à assistance électrique ».

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **I - INFORMATIONS**

#### **1- Réunion Mobilité Pays de La Châtre en Berry**

Monsieur le Maire commente dans le détail le power-point présenté par la Région lors de la réunion à Nohant Vic le 24 Janvier 2024 sur la mobilité.

#### **2- Académie d'été « Musique au fil de l'Indre**

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Adrien Dupont demeurant 32 Etaillé à Lourouer-Saint-Laurent.

Il est inscrit à l'école de Musique Municipale et membre de l'harmonie. Un 2<sup>ème</sup> candidat s'était manifesté mais il avait été retenu en 2022 par la Ville.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **3- Projet de modification d'une station d'antennes relais Free mobile située 1 Place du Général de Gaulle**

Monsieur le Maire présente le dossier pour information de modification d'une station d'antennes relais Free Mobile situé 1 Place du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal prend acte de cette convention.

#### **4- Labellisation du Centre Equestre Bluemoon à Belleplace**

M. Serge LECOMTE, Président de la Fédération Française d'Equitation a décerné les labels suivants : « Label d'activités Poney-club de France » et « Bien-être animal » au Centre Equestre Bluemoon de Belleplace. Un courrier de félicitations leur a été adressé.

### **II - REMERCIEMENTS**

#### **5- Attribution de la subvention 2024 :**

- La Châtre en Fête
- Vieille Saint-Vincent
- Académie du Berry
- Union Sportive de La Châtre Omnisports
- Ecole Maurice Rollinat
- Femmes Solidaires
- Secours Catholique
- Théâtre Maurice Sand

#### **6- Remerciements obsèques**

Famille RIGOLLET

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Yolande.

Famille GOURRIER

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques d'André Baudin.

Familles RAPOPORT et ANNEQUIN

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Bernard.

#### **7- Date à retenir**

Une réunion Publique sur le PLUi se déroulera le mercredi 06 Mars 2024 à 18h00 à La Chapelle.

#### **8- Cession balayeuse RAVO**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 la Ville avait fait l'acquisition d'une balayeuse RAVO d'occasion.

Cette dernière étant hors service, la ville a fait l'acquisition d'une nouvelle balayeuse d'occasion en juin 2023 et l'ancienne doit être mise au rebut.

La casse Récup Auto 36 a fait une offre de 400 € à la commune, que le Maire a accepté.

Le Conseil Municipal prend acte de cette vente.

#### **9- Service Appel des crues de l'Indre**

Patrick JUDALET rappelle ce service porté par la Ville de La Châtre qui permet de prévenir les riverains des bords de l'Indre de la hausse du niveau des eaux de la rivière de Sainte-Sévère afin d'anticiper les crues de l'Indre à La Châtre.

Il souligne que les personnes souhaitant se faire connaître pour bénéficier du service doivent remplir une fiche à la Mairie service accueil.

#### **10- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de La Châtre – Contrôle nocturnes du Réseau Assainissement**

François BUFFETEAU indique que des contrôles nocturnes du réseau Assainissement sont prévus les nuits du 6/7 mars et 8/9 mars sur la commune de La Châtre. Ces contrôles seront réalisés par la société IRH Ingénieur Conseil

#### **11- Réception des Sportifs Méritants - Vendredi 23 Février 2024 à la salle des Fêtes**

Benoît RICHARD remercie tous les élus qui se sont mobilisés pour la réussite de cette soirée.

#### **12- Mise à jour de l'Appli Mobile Ville de La Châtre**

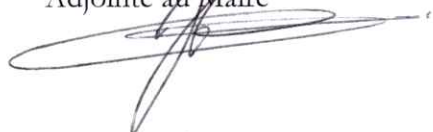
Marc HENRIET souhaite que la liste des commerçants sur l'Appli soit actualisée.

Il propose que chaque élus face remonter les remarques pour mettre cette liste à jour

Patrick JUDALET indique que c'est une bonne initiative et qu'il va solliciter Adriana Wolter pour la mise en œuvre de cette opération.

Approuvée en séance le 25 Mars 2024

Le secrétaire de séance  
Luc HURBAIN  
Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc HURBAIN', written over the printed name.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick JUDALET', written over the printed name.

Patrick JUDALET  
Maire